

Année scolaire 2020-2021
3^e cycle

Païement du matériel didactique périssable

Lors de la première semaine d'école, vous recevrez une feuille concernant les frais scolaires à payer à l'école pour l'achat du matériel périssable. **Le 1^{er} ou le 2 septembre 2020, vous devez vous présenter à l'école entre 13 h et 19 h pour payer le montant qui sera indiqué.**

Articles de l'élève fournis par les parents

- 10 duo-tangs en plastique (3 attaches) de couleurs variées
- 1 cartable 1 pouce (si possible avec pochette transparente sur le dessus)
- 8 cahiers Canada -32 pages (**pas de spirales**)*
- 12 crayons à mines HB
- 1 stylo à bille bleue
- 2 surligneurs jaune et rose *
- 1 rapporteur d'angles transparent **sans trou au centre**
- 1 rouleau de ruban adhésif
- 1 gros bâton de colle
- 1 bonne paire de ciseaux
- 1 règle de 30 cm
- 2 gommes à effacer (par exemple Steadler)
- 12 crayons de couleur en bois
- 12 crayons feutres
- 1 étui à crayons
- 1 taille crayon avec réservoir

*** IMPORTANT : Bien identifier tous les articles au nom de l'enfant ***

- *N.B. : Nous vous suggérons certaines marques afin d'avoir le meilleur rapport qualité/prix.
- Les demandes spécifiques visent essentiellement à assurer le bon fonctionnement de la classe.
Ex. : les couleurs de duo-tang.
- Conformément à la politique relative aux contributions financières des parents de la CSDM, l'école valorise la récupération du matériel scolaire dans la mesure du possible.

Stéphane Rochefort
Directeur

Les titulaires du 3^e cycle

